Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 335

Artikel: Un parti peu locace [i.e. loquace]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028816

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

du Code des obligations, le délai de résiliation aurait dû être au moins d'un mois.
On admettra qu'un tel délai, même hors de toute interprétation des normes contractuelles, était le minimum en une période où la tension sur le marché de l'emploi interdira pratiquement à la majorité des licenciées de retrouver un poste équivalent ! La brusquerie de la direction des PTT ne trouve-t-elle pas aussi sa source dans les préjugés communément répandus à l'égard du travail féminin ? Dans cette perspective, deux remarques :
— Si les téléphonistes lausannoises pâtissent de la situation d'autant plus comme femmes et comme auxiliaires à temps partiel, il est grave que de telles « bavures » aient pour cadre un service public où les garanties devraient être exemplaires sur les plans contractuel et humain.
— Si les téléphonistes lausannoises pâtissent de la situation sous le signe de la rationalisation, que penser d'une entreprise où les conséquences de la réorganisation du travail sont traitées aussi superfiicellement que la situation de quarante travailleuses se trouve tout à coup modifiée sans qu'il soit possible de prévenir les intéressées dans des délais acceptables ?
Ni les auxiliaires réduites au chômage, ni les syndicats concernés ne se sont jusqu'ici hasardés à contester le bien-fondé des licenciements; mais déjà on peut lire dans l'hebdomadaire de l'Union PTT des protestations qui jettent un jour cru sur l'incident lausannois, telles ces lignes émanant de la section syndicale genevoise :
« A partir du 1er octobre 1975, et à l'ouverture de l'exposition mondiale des télécommunications « Telecom 75 » les PTT suisses suppriment pour la majorité des pays européens les services spéciaux à la clientèle tels que : communications payables à l'arrivée (PCV), communications personnelles (préavis) ainsi que les communications de caractère urgent. Ces mesures, qui vont à l'encontre d'un service à la clientèle digne d'une entreprise publique, laissent croire que les PTT doivent faire face à une grave pénurie de personnel. Or il n'en est rien ! Non seulement le personnel est en mesure d'assurer ces prestations, mais différentes directions de Suisse procèdent à des licenciements. A Genève, où de telles mesures ont été évitées, la direction a dû néanmoins réduire de 25 % la durée du travail d'une certaine catégorie de personnel et ceci sans compensation d'une caisse de chômage ».
En tout état de cause, bien qu'elles ne soient pas directement concernées comme syndiquées par le congrès de l'Union PTT qui se tenait ces derniers jours à Lausanne, les auxiliaires licenciées auront enregistré avec un sourire amer les déclarations rassurantes du conseiller fédéral Willi Ritschard, chef du Département des transports, des communications et de l'énergie qui soulignait devant les congressistes du Palais de Beaulieu : l'effort de rationalisation serait limité parce que les hommes ne peuvent partout être remplacés et qu'on ne veut pas les licencier (...) licencier des agents PTT, ce serait une politique antisociale, ingrate et surtout à courte vue; l'entreprise doit conserver tout son personnel qualifié, dont elle a de toute façon besoin, en prévision de la reprise économique.
De toute évidence, être femme et travailleuse, au surplus travailleuse à temps paritel, c'est trop de handicaps pour prétendre avoir droit aux mêmes garanties que l'ensemble du personnel des PTT.

FRIBOURG

Un parti peu locace

Caractéristique la réponse du parti radical au questionnaire interpellant tous les candidats fribourgeois aux Chambres fédérales (DP 330 : exposé des principales questions) à travers des thèmes répondant aux aspirations de huit groupements militants réunis pour l'occasion ! C'est la morgue d'une formation politique ayant pignon sur rue à Berne face à des groupuscules impertinents; c'est le refus du dialogue démocratique sous le signe du rapport traditionnel des forces dans notre pays; c'est le mépris des « professionnels » pour des amateurs à qui on jette en pâture un texte farci de lieux communs et de déclarations d'intention sans portée pratique (et qui plus est indéfendable si l'on en juge par la prestation des représentants radicaux sur le petit écran).
On appréciera mieux l'escarmouche à travers les termes exacts de la lettre en question :
« Considérant
— que le choix des questions posées et unilatéral et qu'il reflète une tendance politique bien caractérisée
— que plusieurs questions sont vagues
— qu'il est extrêmement difficile dans plusieurs cas de donner une réponse aussi simple que oui ou non
le parti radical a décidé de ne pas répondre en détail à chaque question. En revanche, afin de vous faire connaître les positions du parti radical démocratique sur les questions politiques, nous vous remettons en annexe le programme du parti radical démocratique suisse « Objectifs », document dans lequel vous trouverez une réponse précise à la plupart de vos questions ».
Soit ! Dans notre système parlementaire les réponses fournies par les candidats (le PDC a lui aussi émis des réserves sur le procédé d'interpellation tout en répondant malgré tout, tandis que les socialistes et les représentants du Mouvement populaire socio-écologique — ces derniers trouvant là enfin une occasion de s'exprimer — jouaient franchement le jeu) ne sauraient les lier; à l'examen, elles ne brillent pas spécialement du reste par leur originalité ou leur courage.
Cette initiative devrait pourtant servir de signal d'alarme dans les partis traditionnels : au-delà des vagues programmes électoraux, des citoyens ont besoin de prises de position nettes sur des objets précis; cette façon d'annoncer la couleur, de donner des points de repères pour une réflexion, ne devrait pas être comprise comme un retour au mandat impératif des députés, ni comme une entrave à leur liberté de jugement; en tout état de cause, un examen attentif des liens des parlementaires radicaux, par exemple, avec les milieux économiques laisse apparaître la vraie nature des mandats impératifs s'ils existent.